

Juillet 2011



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Съединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Agricultura y la
Alimentación

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent huitième session

Rome, 10 - 14 octobre 2011

PLAN DE TRAVAIL INDICATIF À HORIZON MOBILE DE L'ÉVALUATION STRATÉGIQUE ET PROGRAMMATIQUE 2011-2013

ACTION DEMANDÉE AU COMITÉ DU PROGRAMME

- Le Comité est invité à donner son opinion sur les thèmes prioritaires des principales évaluations pour la période 2012-2014. Le Comité peut proposer d'autres thèmes qu'il considère importants pour la période actuelle ou future.

1. À sa cent troisième session en avril 2010, le Comité du Programme a examiné le plan de travail à horizon mobile du Bureau de l'évaluation pour la période 2010-12. Le Comité du Programme a approuvé les évaluations qui devaient démarrer en 2010 ou au début de 2011, accordé les priorités à celles qui devaient commencer en 2011 et demandé qu'un autre plan de travail à horizon mobile lui soit soumis pour examen en automne 2011, afin qu'il puisse faire le bilan des activités achevées et donner son opinion sur les évaluations qui seront prioritaires en 2012 et les années suivantes. Le présent document répond à la demande que le Comité du Programme a formulée à cette époque.

2. Depuis la présentation du dernier plan de travail à horizon mobile, les évaluations suivantes ont été réalisées et seront présentées au Comité pour examen à sa prochaine session:

- a) Évaluation stratégique de la programmation par pays de la FAO (avec une attention spéciale portée à la mise en œuvre de l'outil de planification Cadre national sur les priorités à moyen terme)¹;
- b) Évaluation des activités de la FAO en matière de renforcement des capacités en Afrique²;
- c) Deuxième évaluation en temps réel des travaux de la FAO sur la grippe aviaire hautement pathogène³;
- d) Évaluation des interventions de la FAO financées par le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (CERF)⁴;

¹ PC 104/4.

² PC 104/5.

³ PC 104/6.

⁴ PC 106/4.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.fao.org

- e) Évaluation du Bureau régional et des bureaux sous-régionaux de la FAO pour le Proche-Orient⁵;
 - f) Évaluation du rôle et des activités de la FAO en matière de nutrition⁶;
 - g) Évaluation du rôle et des activités de la FAO en matière de parité hommes-femmes et de développement⁷.
3. Toutes ces évaluations étaient en cours ou devaient démarrer en priorité en 2010 ou au début de 2011.
4. En outre, deux rapports de synthèse des évaluations par pays, qui avaient été aussi approuvées par le Comité, ont été également présentés:
- a) Efficacité de la FAO à l'échelle des pays: synthèse des évaluations réalisées après des conflits et dans des pays en transition (République démocratique du Congo, Soudan, Tadjikistan)⁸;
 - b) Efficacité de l'action de la FAO dans les pays – Synthèse des évaluations dans les grands pays en développement rapide (Inde et Brésil)⁹.
5. Par ailleurs, les évaluations suivantes sont en cours de réalisation et leurs conclusions seront communiquées au Comité du Programme lors de ses sessions en mai et octobre 2012.
- a) Évaluation du rôle et des activités de la FAO en matière de politiques (mai 2012);
 - b) Évaluation du rôle et des activités de la FAO en matière de régimes fonciers et d'accès à la terre (mai 2012);
 - c) Évaluation des activités de la FAO en matière de gestion durable des forêts et des arbres (octobre 2012);
 - d) Évaluation des activités de la FAO en matière de renforcement des capacités pour appuyer la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable (octobre 2012).
6. Toutes les évaluations que le Comité du Programme avait recommandé, à sa cent troisième session, de démarrer en 2010-11 ont donc été achevées ou sont en cours. Enfin, l'évaluation de la réponse de la FAO aux inondations au Pakistan, qui était une intervention d'urgence majeure, sera également présentée en mai 2012.

PROPOSITION D'UN PROGRAMME D'ÉVALUATIONS

Critères de sélection des évaluations

7. Comme cela était le cas pour les précédents programmes de travail proposés au Comité, le présent programme a été préparé après un examen systématique des évaluations réalisées au cours de plusieurs exercices biennaux antérieurs afin d'identifier les lacunes en matière de couverture. Certains des thèmes étudiés sont des domaines de travail prioritaires de la FAO qui n'ont pas été examinés depuis un certain temps. Leur liste a été établie au terme de consultations avec de hauts responsables de la FAO, qui ont porté sur l'utilité et l'échéancier des évaluations proposées.

8. Ce programme comprend un certain nombre de propositions reprises du programme de travail présenté à la cent troisième session. Il intègre également des recommandations, notamment celles qui concernent les évaluations des bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO, qui avaient été formulées par le Comité à la suite d'une évaluation analogue réalisée en 2010 au Proche-Orient.

Évaluations financées par le fonds fiduciaire de secours d'urgence et de relèvement

9. Les évaluations visant des thèmes directement liés aux secours d'urgence et au relèvement sont financées par un fonds fiduciaire établi par une décision du Conseil en juin 2007. Sachant que la plupart des activités de la FAO dans les domaines du secours d'urgence et du relèvement ne prennent

⁵ PC 106/5.

⁶ PC 108/6.

⁷ PC 108/5.

⁸ PC 104/7.

⁹ PC 106/6.

pas la forme de projets ponctuels et que ces activités connaissent une croissance considérable au fil des ans, il était nécessaire d'adopter une approche de l'évaluation pouvant prendre en compte la totalité d'un programme et/ou d'une intervention. Pour appuyer ce type d'approche, qui s'écarte des évaluations par projet, il a fallu créer un mécanisme pour évaluer les opérations de secours et de relèvement au niveau global. Le Conseil a décidé de créer un fonds fiduciaire à cet effet, qui serait alimenté par des ressources provenant des projets de secours d'urgence et de relèvement selon un certain taux (environ 1 pour cent du budget de chaque projet). Ces dernières années, la plupart de ces évaluations ont été soumises au Comité du Programme à cause du volume des opérations et de l'intérêt des thèmes étudiés. L'approche adoptée pour sélectionner les évaluations a donc été révisée afin d'assurer une couverture plus systématique et rationnelle des programmes de secours d'urgence et de relèvement qui soit conforme à la politique du Bureau de l'évaluation (OED). Les évaluations sont proposées selon les critères et considérations qui suivent :

i) Volume de financement:

- tous les programmes de secours d'urgence et de relèvement mis en place pour répondre à une crise et dont le volume de financement annuel dépasse 10 millions d'USD sont systématiquement évalués;
- les pays pour lesquels le portefeuille d'interventions de secours d'urgence et de relèvement est supérieur à 50 pour cent (volume de financement par an sur une période de cinq ans) du portefeuille total et dont le financement annuel de ces interventions dépasse 10 millions d'USD.

ii) Couverture des activités contribuant à l'Objectif stratégique I¹⁰: le programme d'OED concernant les évaluations des interventions de secours d'urgence et de relèvement doit assurer une couverture importante des activités contribuant à l'Objectif stratégique I et à ses résultats organisationnels quelle que soit la source de financement. En outre, à l'instar des autres parties du cadre stratégique de la FAO, la totalité des activités contribuant à l'Objectif stratégique I ou à l'un des résultats organisationnels peut être évaluée pendant la durée de ce cadre.

iii) Autres éléments d'appréciation:

- la sélection des évaluations doit également prendre en compte la nécessité de tirer des enseignements d'une approche innovante ou des nouveaux domaines d'activités pour l'Organisation;
- le programme des évaluations des interventions de secours d'urgence et de relèvement doit assurer un certain degré de couverture par pays et région géographique. Au cours d'un exercice biennal, dix pays devraient être couverts par des évaluations, qu'il s'agisse d'évaluations par programme, pays, thème ou projet ;
- il faudra également tenir compte de l'intérêt des donateurs pour des thèmes et questions spécifiques, à condition qu'ils soient compatibles avec les exigences redditionnelles de l'OED.

10. Les évaluations qu'il est proposé de financer par le fonds fiduciaire de secours d'urgence et de relèvement sont présentées ci-après.

Propositions d'évaluations qui pourraient démarrer à partir de 2012

11. **Activités de la FAO dans l'industrie agroalimentaire et l'agro-industrie:** concernant l'Objectif stratégique G¹¹, la proposition d'évaluation visera les activités liées aux politiques, réglementations, institutions et services qui contribuent au développement de l'industrie agroalimentaire et à l'agro-industrie, ainsi que la coopération entre le secteur public et le secteur privé. Le cadre institutionnel mis en place pour traiter ces aspects a été modifié en 2006 afin d'obtenir une plus grande intégration des activités. L'Évaluation externe indépendante (EEI) a recommandé qu'une évaluation soit réalisée en portant une attention spéciale aux partenariats avec d'autres organisations

¹⁰ Objectif stratégique I - *Meilleure préparation et réponse efficace aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles.*

¹¹ Objectif stratégique G - *Environnement porteur pour les marchés afin d'améliorer les moyens d'existence et le développement rural.*

de l'ONU dont le mandat principal comprend ce domaine d'activité. L'évaluation portera sur la valeur ajoutée par les activités de la FAO et sur ses avantages comparatifs dans ce domaine.

12. **Investissements dans l'agriculture:** concernant l'Objectif stratégique L¹², l'évaluation englobera un grand nombre d'activités, notamment le concours que la FAO prête aux pays en leur fournissant des compétences en matière de gestion du cycle d'investissement, d'élaboration des politiques et d'assistance technique afin de les aider à mettre sur pied des programmes d'investissement et à renforcer leurs capacités. La responsabilité principale de ce domaine d'activité incombe, sans exclusive, au Centre d'investissement de la FAO. L'évaluation s'intéressera aux modalités particulières qu'exigent ces activités, notamment les partenariats avec les institutions financières internationales. Elle visera aussi les interactions entre les activités conduites au titre de l'Objectif stratégique L et celles qui relèvent d'autres objectifs stratégiques.

13. **Structures décentralisées pour l'Europe et l'Asie centrale:** en 2010, la FAO a réalisé une première évaluation d'un bureau sous-régional et régional¹³, situé au Proche-Orient. Cette évaluation a été examinée par le Comité du Programme à sa cent sixième session (mars 2011) et le Comité a recommandé que des évaluations analogues soient conduites dans d'autres régions. L'Europe et l'Asie centrale comprennent un grand nombre de pays membres de la FAO, mais très peu de bureaux de pays de cette organisation. L'appui principal est donc fourni par le centre régional et sous-régional de Budapest et par un bureau sous-régional pour l'Asie centrale ouvert à Ankara en novembre 2006. Il est donc opportun de réaliser une évaluation des progrès accomplis dans le renforcement de la décentralisation ainsi que de l'efficacité et de l'efficacité des centres décentralisés en Europe et en Asie centrale.

14. **Activités de la FAO concernant le droit à l'alimentation:** depuis l'adoption des directives relatives au droit à l'alimentation en novembre 2004, la FAO a contribué à leur application et à la concrétisation progressive du droit à l'alimentation. L'évaluation concernera la totalité des activités de l'Organisation dans ce domaine et portera sur des questions de gouvernance et sur l'aide apportée par la FAO aux États membres et aux organisations régionales et sous-régionales dans l'application des normes et approches normatives. Elle s'intéressera également au rôle de cogérant que l'Organisation a l'intention de jouer avec les acteurs concernés au niveau mondial.

Évaluation des activités de secours d'urgence et de relèvement

15. **Activités de la FAO dans la gestion des risques de catastrophe en Asie, dans le Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes:** l'évaluation se concentrera sur la pertinence et l'efficacité des activités de gestion des risques de catastrophe dans les régions de l'Asie et de l'Amérique latine. Elle identifiera les possibilités d'amélioration et/ou d'extension des mesures en cours et des moyens de renforcer les liens avec les projets de développement et la collaboration avec les techniciens de la FAO aux niveaux régional et sous-régional afin d'améliorer les approches de gestion des risques de catastrophe dans les deux régions. Des enseignements seront également tirés en comparant des approches adoptées dans les deux régions.

16. **Options/outils durables pour le relèvement:** l'Objectif stratégique I comprend trois résultats organisationnels, le troisième visant spécifiquement l'amélioration de la transition et des liens entre les programmes de secours d'urgence, de relèvement et de développement. Des outils sont mis au point pour y parvenir dans des domaines comme l'analyse des besoins sectoriels pour les cadres stratégiques et multipartenaires (par exemple l'approche « Unis dans l'action), le renforcement des capacités pour donner davantage de pouvoirs aux parties prenantes, et l'élaboration de bonnes pratiques, notamment les interventions qui ciblent et renforcent les liens avec les marchés (par exemple les bons, la rémunération en espèces contre du travail, l'agriculture contractuelle). L'évaluation portera sur les approches de la transition adoptées par la FAO en ciblant la pertinence et l'efficacité des outils et des méthodes actuellement utilisées.

¹² Objectif stratégique L - *Investissements publics et privés accrus dans l'agriculture et le développement rural.*

¹³ PC 106/5.

Propositions d'évaluations qui pourraient démarrer à partir de 2013

17. **Activités de la FAO concernant l'adaptation au changement climatique :** ce thème a été suggéré par le Comité du Programme à sa centième session. Bien que la FAO ait contribué dans le passé au débat concernant les questions liées au changement climatique, ce n'est que dans le contexte du nouveau Cadre stratégique et du Plan à moyen terme que l'Organisation a structuré ses activités dans ce domaine, sachant que près de la moitié des résultats d'activité relèvent du résultat organisationnel F5. Les pays ont donc renforcé leurs capacités pour relever les nouveaux défis posés par l'environnement, notamment le changement climatique et les bioénergies. L'autre moitié est répartie sur divers objectifs stratégiques et résultats organisationnels. En juin 2011, la FAO a lancé FAO-Adapt, un programme-cadre qui propose, à l'échelle de l'Organisation, des directives générales, des principes, des thèmes prioritaires et des mesures en matière d'adaptation climatique, tout en apportant un appui à la mise en œuvre des activités de la FAO en la matière. En outre, les résultats de la Conférence sur le climat, qui s'est tenue à Copenhague en décembre 2009, ainsi que son suivi, ont changé radicalement le contexte dans lequel la FAO conduit ses activités dans ce domaine. Il est donc suggéré de démarrer cette évaluation en 2013, lorsque l'Organisation aura rassemblé davantage de données probantes découlant de ces activités et que le contexte international fournira une assise plus stable permettant d'évaluer la pertinence des activités de la FAO.
18. **Efficacité des mécanismes d'exécution pour l'Afrique:** c'est en Afrique que la FAO dispose de sa plus grande structure décentralisée, qui compte le bureau régional, quatre bureaux sous-régionaux et trente-neuf bureaux nationaux, dont plusieurs ont des accréditations multiples. On trouve également en Afrique trois unités régionales décentralisées de coordination des secours d'urgence qui fournissent un soutien opérationnel et technique aux activités de secours d'urgence et de relèvement. L'évaluation se penchera sur les progrès accomplis dans le renforcement de la décentralisation ainsi que sur l'efficacité et l'efficacé avec laquelle les structures décentralisées en Afrique jouent leur rôle.
19. **Programme de coopération technique (PCT):** le dernier examen approfondi du PCT remonte à 2004-05. Le Comité du Programme a déclaré à sa quatre-vingt-treizième session en mai 2005 que le Programme devrait faire l'objet d'une évaluation indépendante tous les six à huit ans. Dans le cadre du Plan d'action immédiate (PAI), les ressources du PCT ont été allouées aux régions placées sous l'autorité des représentants régionaux, sauf celles qui ont été conservées au Siège pour les projets interrégionaux et de secours d'urgence. Il serait opportun de réaliser l'évaluation du PCT lorsque les nouveaux mécanismes seront en place pendant au moins trois ans. On s'efforcera d'évaluer dans quelle mesure la décentralisation du PCT a augmenté l'efficacité et l'efficacé des services aux États membres. Il est donc proposé de démarrer cette évaluation vers la fin de 2013.
20. **Activités de la FAO relatives aux ressources génétiques (résultats organisationnels A4, B3, C4, E6, F3):** répondre à la demande changeante et croissante de denrées alimentaires en utilisant durablement des ressources phyto et zoogénétiques tout en respectant la biodiversité est un défi qui présente plusieurs aspects interdépendants. La nature multidimensionnelle des ressources génétiques apparaît dans les activités que conduit l'Organisation dans ce domaine et qui contribuent en particulier aux objectifs stratégiques A, B et C. L'évaluation portera sur les activités liées aux politiques et au renforcement des capacités concernant la gestion des ressources génétiques aquatiques, animales, végétales et forestières ainsi qu'à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture.
21. **Renforcement des capacités pour la sécurité sanitaire des aliments (résultats organisationnels D2, D3, D4):** aucune évaluation approfondie n'a été réalisée depuis 1997 concernant l'aide apportée par la FAO aux gouvernements pour qu'ils puissent établir des institutions capables de mettre en œuvre des politiques et des réglementations nationales en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments. Il s'agit d'un domaine d'activité important de l'Organisation qui fait l'objet d'une forte demande des États membres à cause des risques potentiels et des préoccupations accrues du grand public. L'évaluation portera sur les activités de la FAO concernant le renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments.

22. **Activités de la FAO relatives à l'intensification durable de la production végétale:** les changements de structure de la production végétale qui se sont produits au cours de ces dix dernières années sont dus en grande partie à l'évolution des comportements alimentaires. Ces changements s'accroîtront sous l'effet de la croissance continue de la demande alimentaire et exerceront une pression se traduisant par une intensification de la production, une diversification des cultures et une amélioration de l'efficacité de l'utilisation des ressources. Plus généralement, on devra produire davantage de denrées alimentaires en utilisant moins de ressources et d'une manière plus viable. Il est opportun d'évaluer d'une manière approfondie les domaines d'activité traditionnels de la FAO visant à apporter une réponse à ces problèmes. La dernière évaluation de ses activités dans le domaine de la production végétale remonte à 2003¹⁴. L'évaluation portera sur les activités de l'Organisation qui contribuent au résultat organisationnel A1 relatif aux politiques et stratégies d'intensification durable et de diversification de la production agricole à l'échelle nationale et régionale.

23. **Évaluation du CSA réformé réalisée conjointement par les institutions sises à Rome:** le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), créé en 1974, est un organisme intergouvernemental existant au sein de l'ONU dont la mission est l'examen et le suivi des politiques relatives à la sécurité alimentaire mondiale. Le Sommet mondial sur la sécurité alimentaire, qui s'est tenu à Rome en novembre 2009, a demandé instamment qu'un nouveau système de gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire soit instauré en vue de renforcer les efforts concertés visant à promouvoir des politiques de réduction de l'insécurité alimentaire et à condition de l'ouvrir à un groupe élargi de parties prenantes. De nouvelles structures ont été mises en place à cet effet, en particulier un Bureau, un Groupe consultatif, une Plénière, un Groupe d'experts de haut niveau et le Secrétariat. Celui-ci est composé de membres de la FAO, du PAM et du FIDA. Compte tenu du rôle des trois organisations sises à Rome, une évaluation conjointe du fonctionnement et de l'efficacité du CSA réformé pourrait être conduite à partir de 2013, sous réserve de l'approbation du PAM et du FIDA.

Évaluations des activités de secours d'urgence et de relèvement

24. **Évaluation conjointe PAM/FAO du pôle commun sur la sécurité alimentaire:** afin d'améliorer la coordination des interventions en matière de sécurité alimentaire lors des crises humanitaires, les institutions de l'ONU spécialisées dans l'alimentation, c'est-à-dire la FAO et le PAM, ont lancé en avril 2011 une plateforme axée sur la sécurité alimentaire. Des pôles sur la sécurité alimentaire contribuent déjà à la coordination de ces interventions dans plus de vingt-cinq pays qui ont été touchés par des catastrophes naturelles à grande échelle, des conflits ou des crises prolongées. Le pôle sur la sécurité alimentaire, dirigé par les deux organisations, est chargé d'appuyer les initiatives lancées par les pays pour élaborer des outils et des lignes directrices visant à améliorer la coordination dans ce domaine, de parer aux insuffisances de ressources humaines dans les situations d'urgence extrême, de renforcer les capacités et la formation, de gérer les connaissances et de faire connaître les interventions axées sur la sécurité alimentaire dans les pays qui font l'objet de secours d'urgence et au niveau mondial. Les bureaux d'évaluation des deux organisations ont décidé d'évaluer conjointement cette initiative commune ainsi que les résultats obtenus grâce à une meilleure coordination dans le domaine de la sécurité alimentaire. Compte tenu du temps nécessaire pour accumuler des données d'expérience et des données probantes, il est proposé de conduire cette évaluation en 2013.

25. **Activités de la FAO dans les pays vulnérables aux catastrophes naturelles, en particulier le Sahel et la Corne de l'Afrique:** la région du Sahel est confrontée à des catastrophes récurrentes, parmi lesquelles la sécheresse, les recrudescences d'acridiens et les inondations. Le niveau d'insécurité alimentaire y est par conséquent très élevé. Pourtant, ces dernières années, cette région n'a pas fait l'objet d'une attention aussi soutenue que dans d'autres parties de l'Afrique. La Corne de l'Afrique, en revanche, a bénéficié d'une attention beaucoup plus considérable, en particulier cette année, à cause d'une nouvelle crise liée à la sécheresse. L'évaluation portera sur la pertinence, les priorités, les rôles et l'impact des activités de la FAO dans les deux régions, et sur la mesure à laquelle la FAO intègre les questions de gestion des catastrophes dans sa coopération avec les pays. Elle

¹⁴ PC 90/3 a).

ciblera également les arrangements internes ainsi que les partenariats avec d'autres organisations régionales.

Propositions d'évaluations qui pourraient démarrer à partir de 2014

26. **Mobilisation des ressources:** les mécanismes institutionnels de mobilisation des ressources ont changé comme en témoigne la nouvelle répartition des responsabilités entre le Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources et le Département de la coopération technique. Certaines responsabilités propres à la mobilisation des ressources relèvent également du niveau national. Compte tenu de l'importance du programme de secours d'urgence, la mobilisation des ressources pour ce domaine d'activité est un élément essentiel de la politique de mobilisation de ressources au niveau de l'Organisation. Une nouvelle stratégie a été élaborée à cet égard en 2011. Son but est d'obtenir des contributions volontaires plus élevées et prévisibles pour appuyer pleinement les objectifs stratégiques de l'Organisation. L'évaluation se penchera sur la cohérence institutionnelle, la coordination et l'efficacité des mécanismes de mobilisation de ressources aux niveaux national, régional et mondial.

27. **Efficacité des mécanismes d'exécution pour l'Amérique latine:** la structure décentralisée pour l'Amérique latine et les Caraïbes comprend le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui a été créé au Chili en 1955 et fournit actuellement des services à trente-trois États membres, le Bureau sous-régional pour les Caraïbes, situé à la Barbade et le nouveau Bureau sous-régional pour l'Amérique centrale (Panama). À l'instar des propositions d'évaluation de l'efficacité et de l'efficacité des structures décentralisées pour le Proche-Orient (2010), pour l'Afrique (démarrage proposé en 2012) et l'Europe et l'Asie centrale (démarrage proposé en 2013), il est suggéré de réaliser une évaluation de la structure décentralisée pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

28. **Rôle de la FAO dans la diffusion des connaissances sur l'alimentation, l'agriculture et les ressources naturelles:** comme l'EEI le précise : « La FAO a pour tâche principale de veiller à ce que les connaissances mondiales sur l'agriculture et l'alimentation soient mises à la disposition de ceux qui en ont besoin, en temps utile et sous une forme qui soit accessible et utilisable. » Suite à la recommandation de l'EEI, la FAO a adopté une approche intégrée de la production, de la gestion, du partage, de la communication et du transfert des connaissances et des informations liées à l'alimentation, à l'agriculture et aux ressources naturelles. L'évaluation portera sur les rôles multiples joués par la FAO dans la gestion des connaissances. Compte tenu de la nature intersectorielle de ce thème, l'évaluation visera également l'efficacité des structures institutionnelles mises en place pour jouer ces rôles.

29. **Suivi et évaluation des tendances et perspectives à moyen et long terme:** l'examen des tendances, questions et défis dans une perspective à moyen et long terme est l'une des huit fonctions essentielles de la FAO. Cette activité n'a pas été bien cernée jusqu'ici dans les évaluations alors qu'elle couvre un large éventail de secteurs et de thèmes. Il est proposé d'évaluer les activités de l'Organisation qui font partie de cette fonction, pour l'essentiel d'une nature normative, et qui comprennent des études d'évaluation, des études prospectives et des projections.

Évaluations des pays

30. Le Bureau de l'évaluation continuera de réaliser des évaluations de la coopération que la FAO mène au niveau des pays en prenant en compte la totalité de ces activités, par pays. Comme le Comité du Programme l'a recommandé à sa cent troisième session (avril 2010), les évaluations ont ciblé des pays dans lesquels de vastes programmes de secours d'urgence et de relèvement ont été exécutés en 2010-11 (Éthiopie, Zimbabwe, Haïti). Elles feront l'objet d'un rapport de synthèse qui sera présenté en mai 2012. Toujours selon la recommandation du Comité, des évaluations seront réalisées dans des pays à revenu intermédiaire (environ quatre pays affichant un revenu intermédiaire inférieur et supérieur) et un rapport de synthèse sur ces évaluations par pays sera présenté au Comité du Programme en 2013 ou 2014. Le premier de ces rapports concernera le Sri Lanka, où depuis plus de cinq ans près de quatre-vingts projets nationaux, dont la plupart étaient liés aux secours d'urgence et au relèvement, ont été exécutés pour un financement s'élevant au total à plus de 72 millions d'USD. Lorsque ce rapport de synthèse sera présenté, des propositions seront formulées sur la manière de

réaliser des évaluations par pays dans l'avenir, en tenant compte de toutes les évaluations de ce type réalisées à ce moment-là.

ACTION DEMANDÉE AU COMITÉ DU PROGRAMME

31. Le Comité est invité à donner son opinion sur les thèmes prioritaires des principales évaluations pour la période 2012-2014. Le Comité peut proposer d'autres thèmes qu'il considère important pour la période actuelle ou future.